



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190128-BUR-AG-19-006-
DE
Date de réception préfecture : 07/02/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 28 Janvier 2019.

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : PROJET SIROCCO (EX EMOTICON) – PROGRAMME DE COOPERATION MED

L'an deux mille dix-neuf, le 28 janvier à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGIO.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 28 Janvier 2019.

OBJET : PROJET SIROCCO (EX EMOTICON) – PROGRAMME DE COOPERATION MED

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu le rapport n°20190128 / 12 présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

La participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia au projet SIROCCO (Ex EMOTICON) dans le cadre du programme européen MED en tant qu'associé de la CCI ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **07 FEV. 2019**
et publication ou notification
du **07 FEV. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **CHRAOUI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification